



LA HAUTE PLAINE DE L'AIN

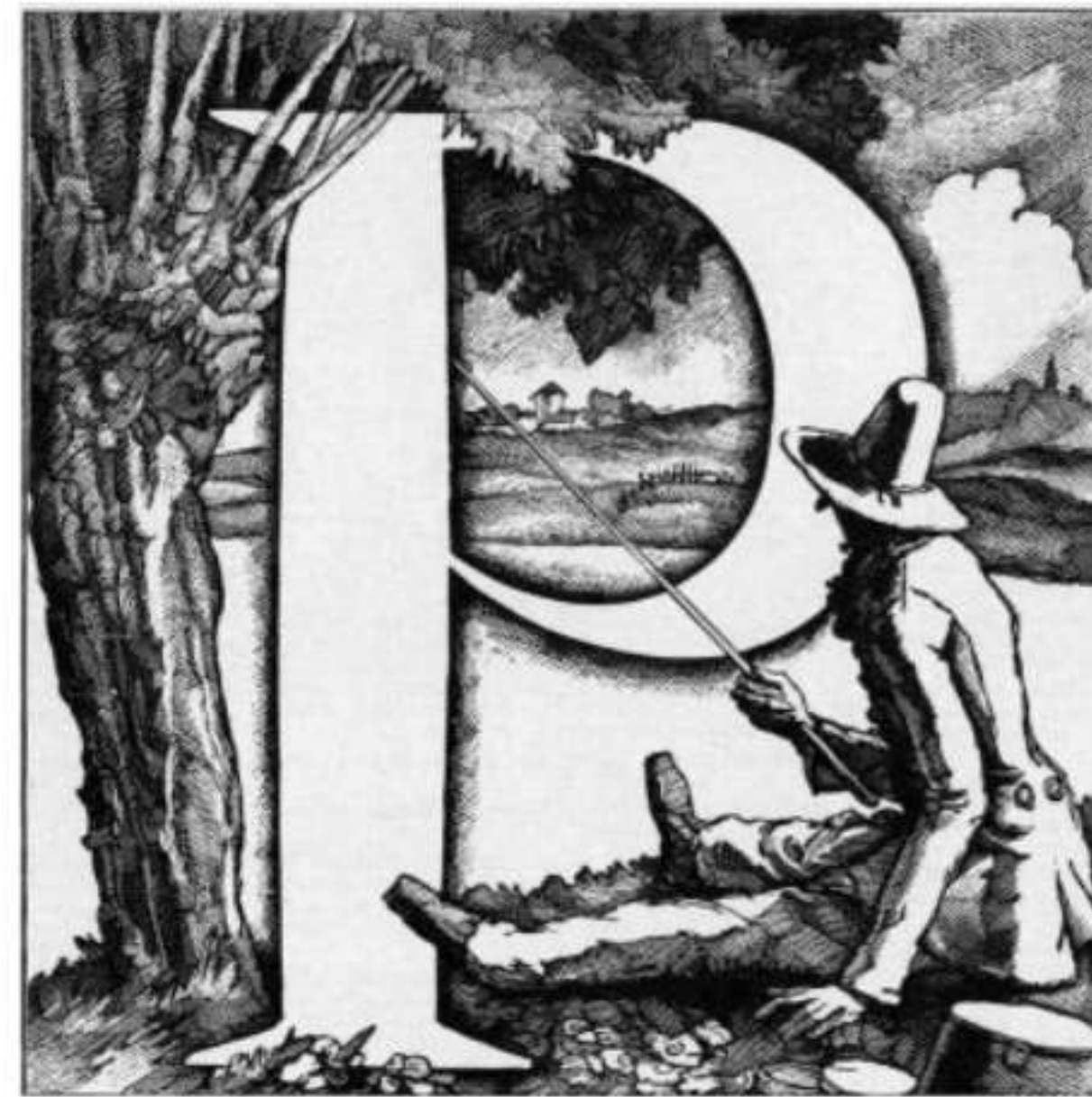
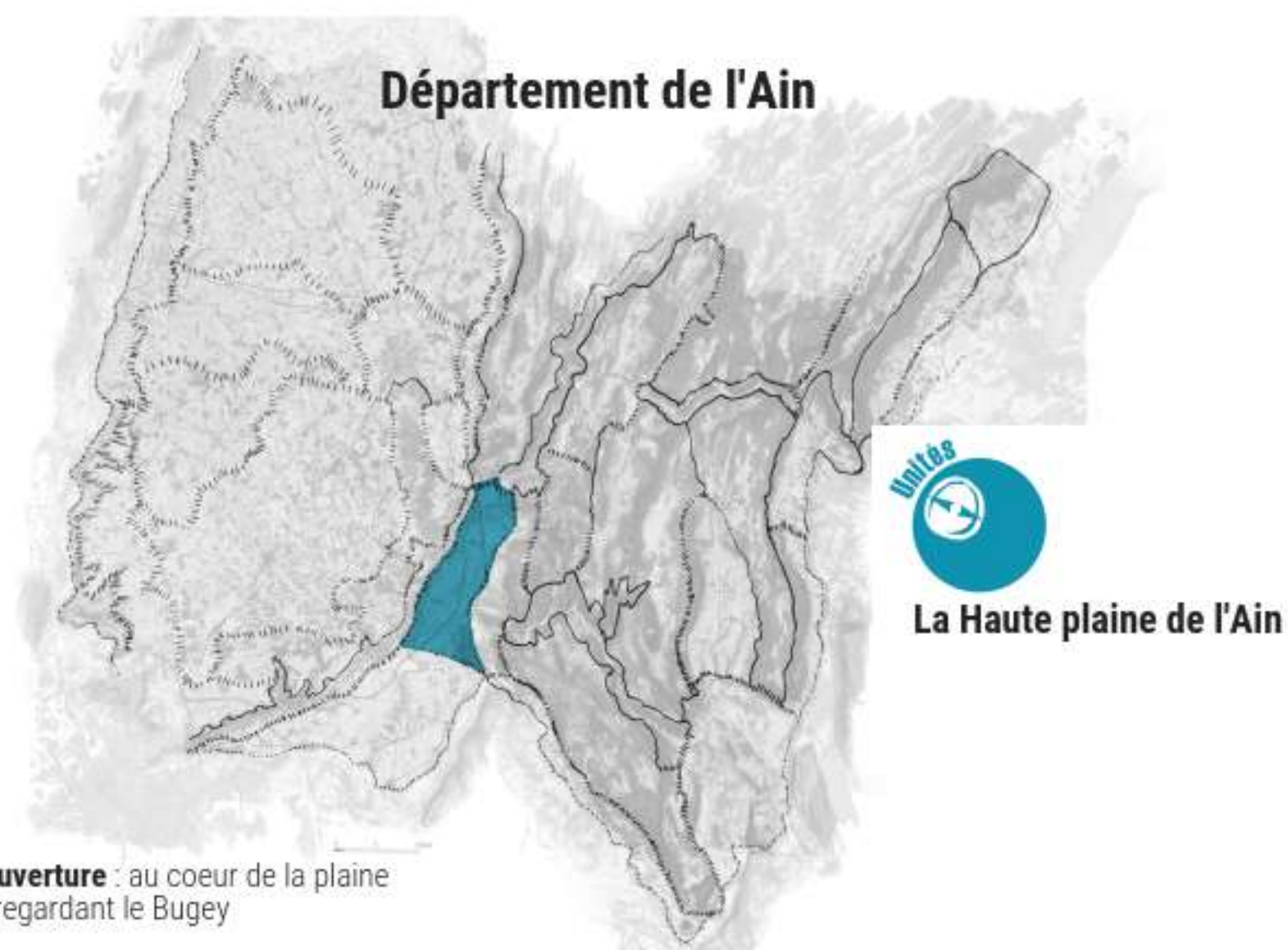
Collection : CARNETS D'UNITÉ DE PAYSAGE // 2017 // n°12



Carnet d'unité de paysage

Ce carnet s'inscrit dans la collection *Carnet d'unité de paysage de l'Atlas des Paysages de l'Ain*. Il fait partie de la série de carnets s'intéressant aux quatre unités composant le Pays Plaine de l'Ain.

Ce carnet propose des repères pour **Connaître** le paysage de la Haute Plaine de l'Ain. Il est aussi destiné à **Agir** et à accompagner la mise en œuvre des projets locaux.




Unité de la haute plaine de l'Ain

Une unité de paysage est une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Elle fait sens pour les populations à l'échelle de l'aire d'étude. L'identification d'une unité de paysage s'appuie sur la caractérisation et la qualification du paysage. Sa localisation et ses particularités lui confèrent sa singularité. Une unité de paysage est circonscrite par des limites qui peuvent être nettes ou progressives. La définition de ces limites est un travail parfois délicat. Ces limites ne sont que rarement des limites administratives.

(Ministère de l'écologie et du développement durable dans les atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, 2015)

Directeur de publication : Bruno LUGAZ, directeur du CAUE de l'Ain

Atlas des paysages 2017

 **CAUE** de l'**AIN**
Conseil d'Associations d'Usagers et de l'Environnement de l'Ain

Sommaire

CONNAITRE

- Présentation de l'unité
- Description d'ensemble
- Les caractères de l'unité
- Traits et protrait
- Habiter le paysage : villes et villages

AGIR

- D'Hier à aujourd'hui... et demain ?
- Objectif de Qualité de paysage
- Quand les élus s'emparent de la qualité du paysage



CONNAITRE

Présentation de l'unité - carte

Les communes...

Ambronay
Château Gaillard
Leyment
Pont d'Ain
St Jean le Vieux St Maurice de Rémens

Les rivières ...

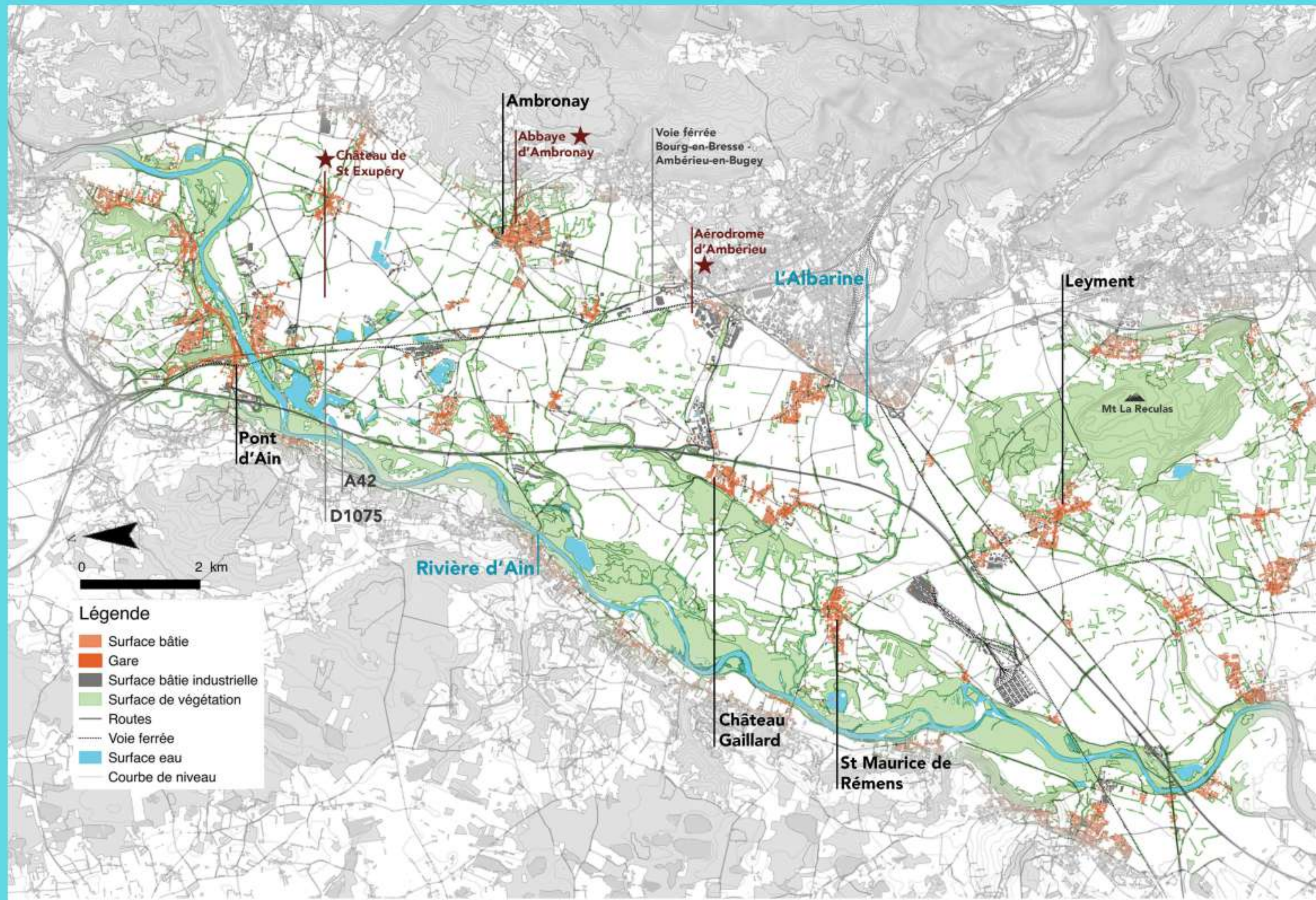
La rivière d'Ain // L'Ecotey // Le Suran
L'Albarine // Le Riez // L'Oiselon
La Cozance // Le Seynard
Le ruisseau le Nantay
Le ruisseau du Taillet

Quelques points hauts...

La Reculas (alt. 343)

Les lieux remarquables ...

Le château de St Exupéry
L'abbaye Notre-Dame d'Ambronay
L'aérodrome d'Ambérieu
Le camp des fromenteaux
Les brotteaux de la rivière d'Ain
La confluence de l'Ain et du Suran



CONNAITRE

Description d'ensemble



La haute plaine de l'Ain

La haute plaine émerge au débouché de la Vallée de l'Ain et de ses Gorges, à la hauteur de la confluence avec le Suran, à l'extrémité méridionale du Revermont. Elle se fond dans de plus vastes étendues en allant vers le Sud. À l'ouest, le cours de la rivière caresse le pied de la Côteière, jusqu'à l'embouchure de la Toison. En amont, la rivière d'Ain est rejointe par l'Albarine, au Nord des buttes morainiques boisées qui constituent l'extrémité sud-est de l'unité paysagère.

La présence des contreforts du Bugey est très marquée à l'Est, avec des points hauts culminant vers 750-800 m, alors que le plateau de la Dombes est à une plus faible altitude.

Les massifs forestiers, visibles de part et d'autre à l'horizon sont essentiellement composés de feuillus, avec quelques lanières de résineux de plantations de résineux. Dans la plaine, la présence de cailloutis fluvioglaciers donne un sol filtrant responsable d'une sécheresse qui s'accompagne d'une végétation assez pauvre : les pelouses sèches. Les milieux alluviaux accompagnent le lit des rivières composé de plages, îles et brotteaux...

Une occupation est avérée dès le Néolithique sur des terrasses alluviales de la rivière d'Ain et quelques villages ou hameaux ponctuent la plaine : Saint-Maurice-de-Rémens, Leyment, Château-Gaillard. Certaines agglomérations se sont développées à cheval sur cette unité et celle des Contreforts du Bugey : Saint-Denis, Lagnieu.

De tout temps, cette petite région a été traversée par des voies de plus ou moins grande importance : carrefour routier et de voies ferrées au Sud, proximité immédiate du carrefour autoroutier au Nord (unité paysagère de la Vallée de la Leschère).

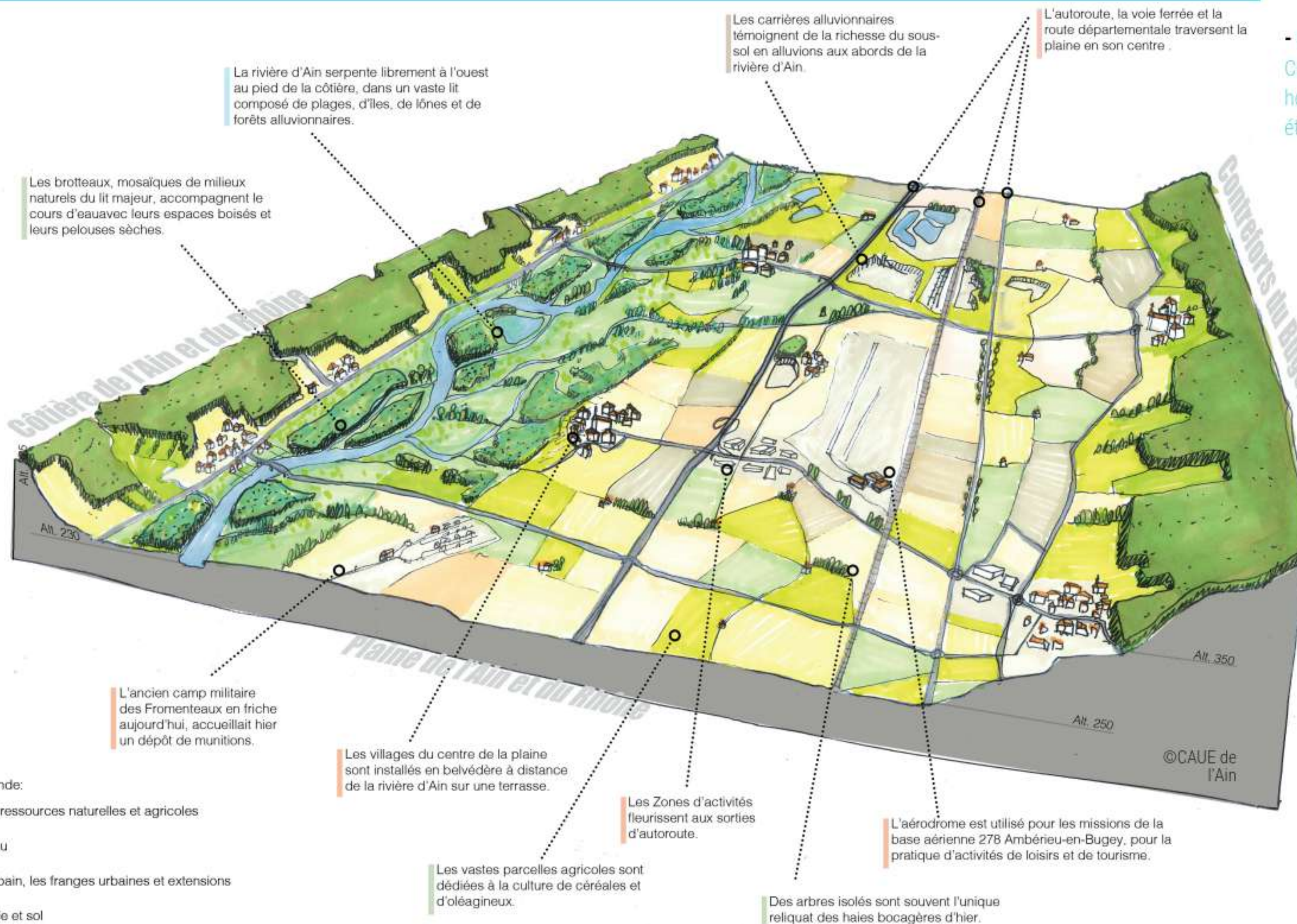
Aujourd'hui : Le développement présent et à venir de l'habitat et de l'économie a tendance à noyer les « limites » et à rendre illisibles les relations entre les deux unités paysagères voisines : Contreforts du Bugey et haute plaine de l'Ain.

CONNAITRE

Les caractères de l'unité

La haute plaine de l'Ain

- La haute plaine de l'Ain est bordée par les Contreforts du Bugey et de la Côtière, ces horizons précieux sont rendus visibles par les étendues agricoles de ce paysage ouvert.



CONNAITRE

Traits et portait - La rivière d'Ain, dans son écrin sauvage, s'écoule sur le bord ouest de la Haute plaine de l'Ain.



CONNAITRE

Traits et portait - L' A42, axe de transport très emprunté entre Lyon / Bourg-en-Bresse / A40, passe au centre de la plaine.



CONNAITRE

Traits et portait - Les villages aux caractères agricoles sont dispersés dans la plaine.



CONNAITRE

Traits et portait - Les nouveaux quartiers d'habitation en lisière de champs, sur la commune de Bellaton.



CONNAITRE

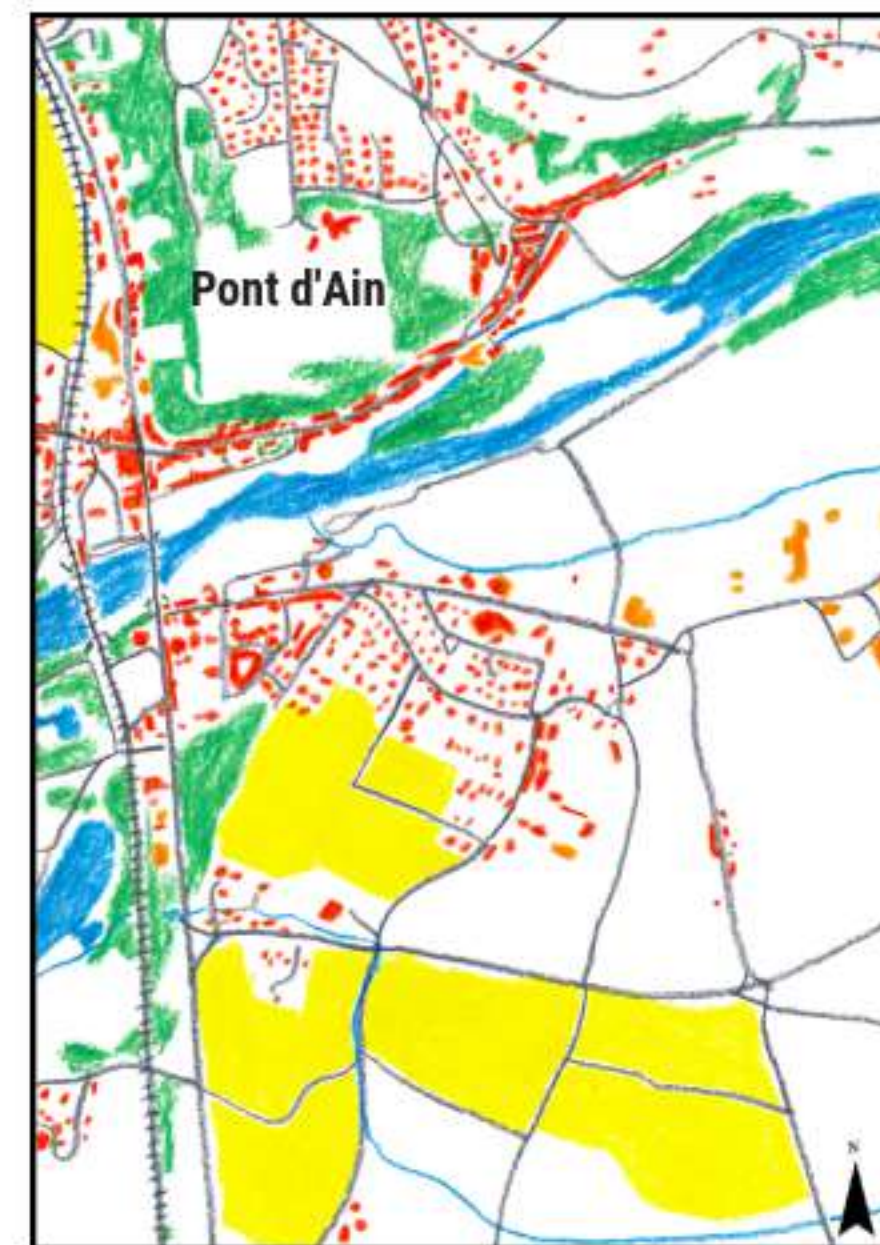
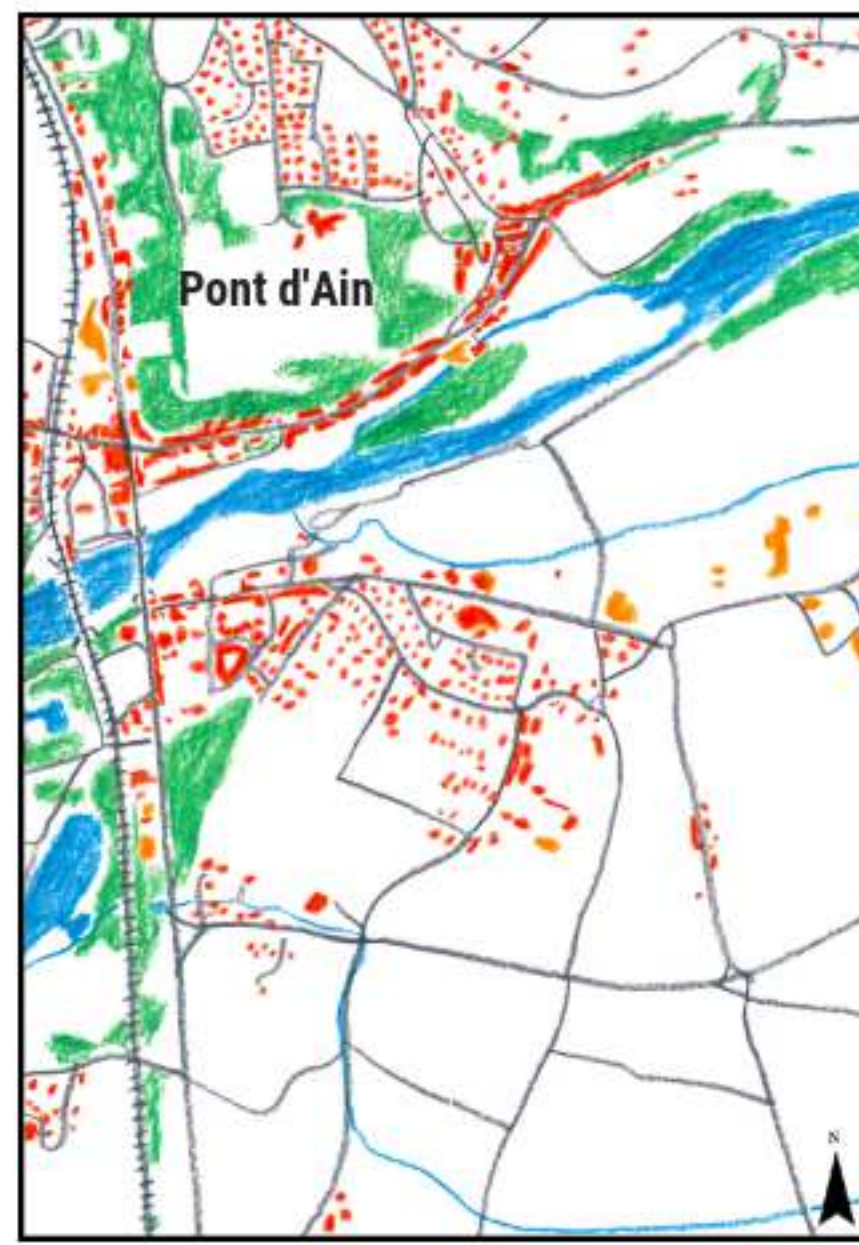
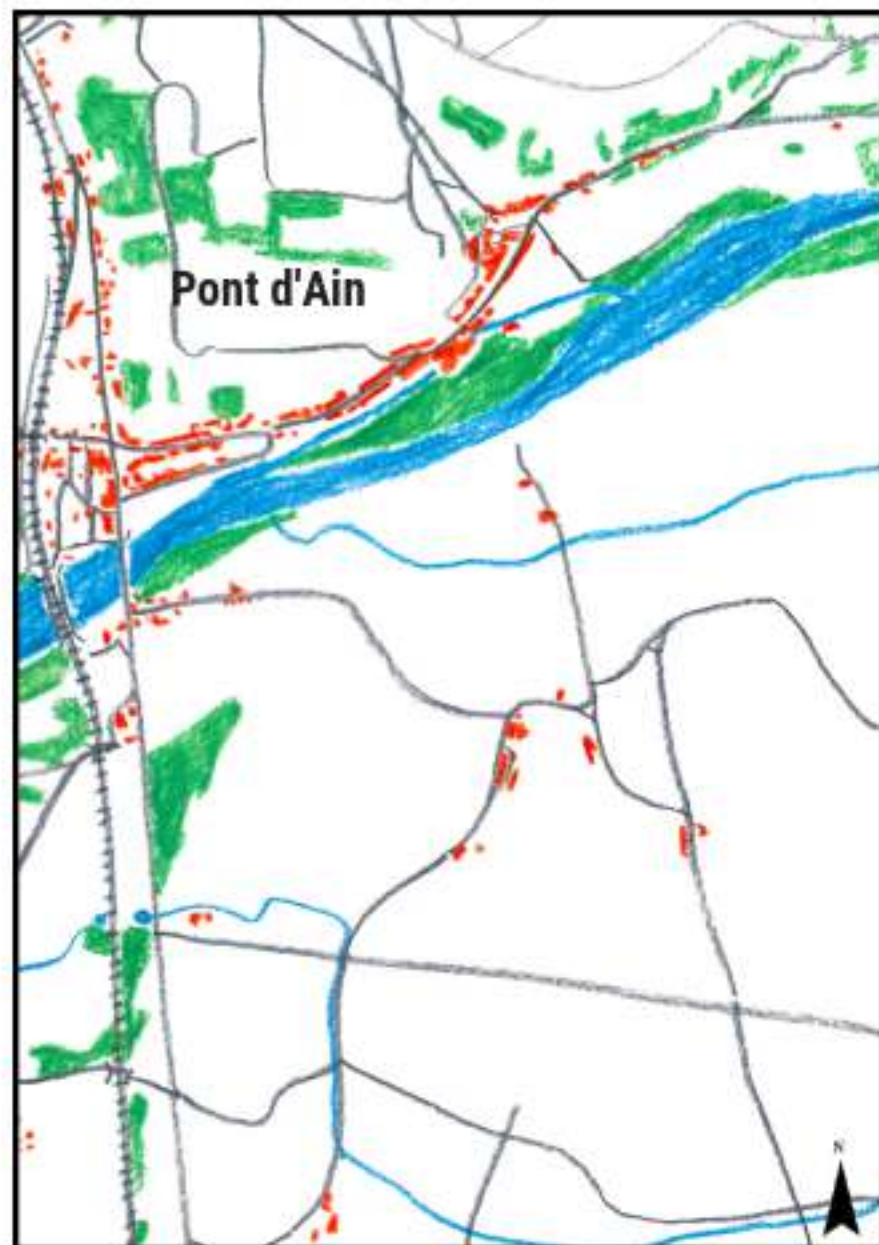
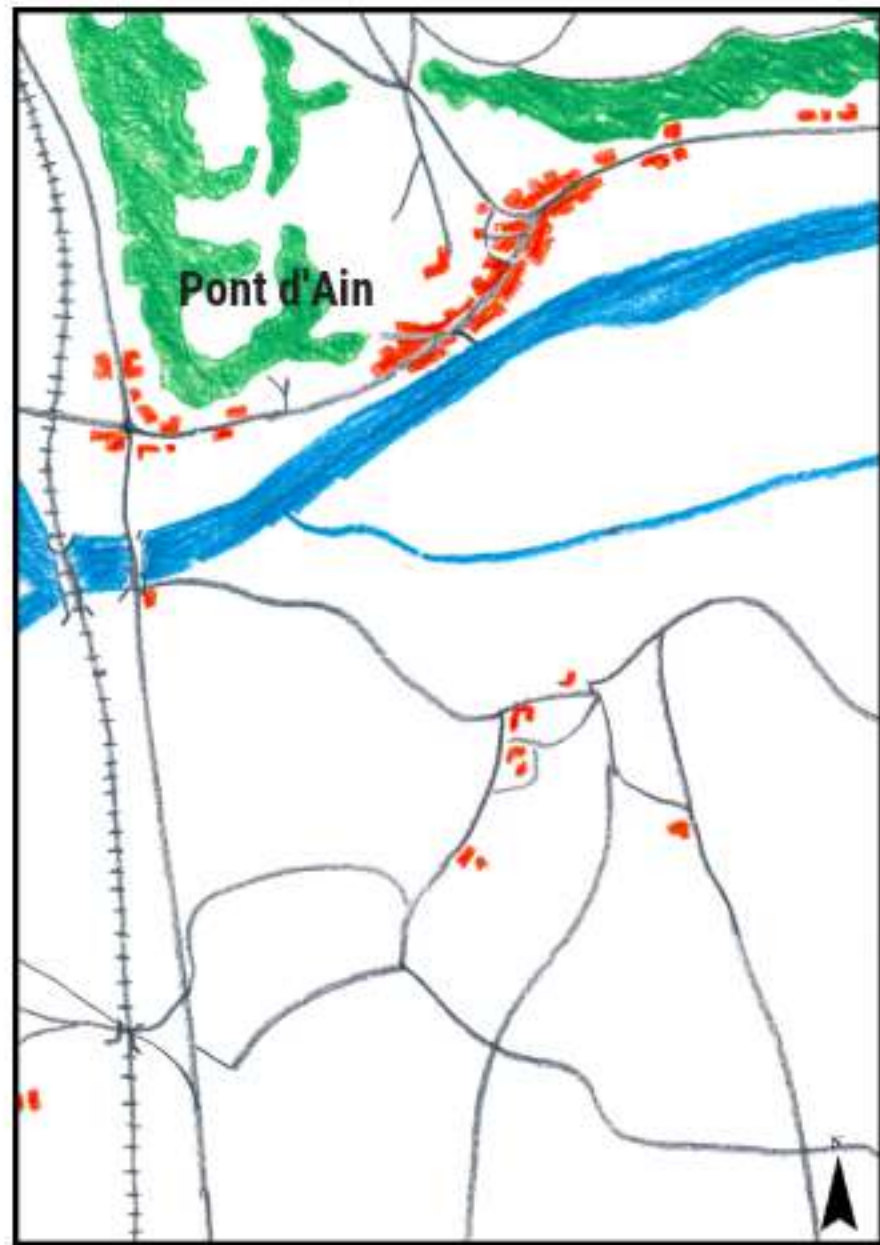
Traits et portait - Les silhouettes des nouveaux quartiers grignotent et bordent les terres agricoles.



CONNAITRE

Traits et portait - Les carrières s'emparent de la haute plaine, exploitant le sol alluvionnaire.





Etat Major (1818-1835)

IGN (1950)

IGN (Géoportail2015)

Projection 2050 (IGN 2015 et projets SCoT BUCOPA 2016)

Évolution du tissu urbain

Légende

-  Infrastructure de transport
-  Surface de forêt
-  Surface bâtie (rouge), industries (orange) et projets (jaune)
-  Les rivières

Le tissu urbain d'abord installé majoritairement sur la rive droite de l'Ain, s'est progressivement déployé sur l'autre rive jusqu'à s'étaler dans la plaine agricole.

[Découvrir l'évolution du foncier sur le département et par commune \(Cerema\)](#)



AGIR

D'hier à aujourd'hui ... et demain? -

Regarder en arrière pour orienter nos actions à venir

Maîtriser le développement des activités au cœur de la plaine, pour éviter les nouveaux fronts des façades masquant les étendues agricoles ouvertes. Composer ce paysage avec ces extensions en **tirant parti notamment des traits agricoles** (paysages ouverts) et **en ménageant les effets de ces bâtiments d'activités sur les grands dégagements visuels**.

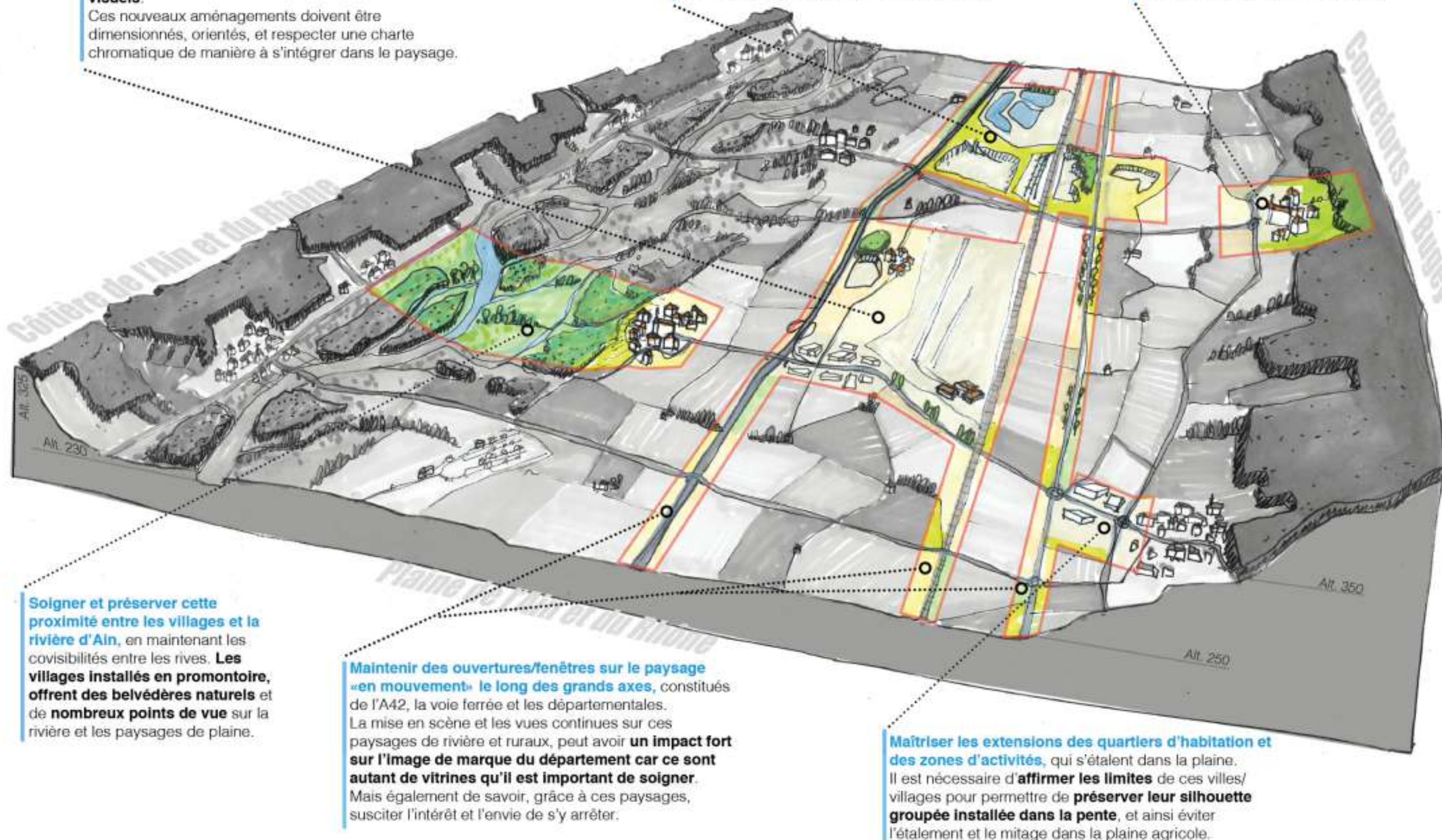
Ces nouveaux aménagements doivent être dimensionnés, orientés, et respecter une charte chromatique de manière à s'intégrer dans le paysage.

Penser à la reconversion des gravières en fin de vie, disséminées sur la plaine.

Solliciter de nouveaux projets d'espaces et/ou d'équipements publics sur ces surfaces dédiés à des espaces de loisirs, des espaces naturels / biodiversité,... maintenant ces paysages ouverts, tout en se connectant aux maillages de chemins qui traversent la plaine.

Mettre en valeur le tissu ancien des villages installés au pied des Contreforts, et implantés selon les particularités de leur territoire.

Il est important de préserver le cœur ancien en **l'aménageant et en le densifiant tout en respectant l'architecture vernaculaire du site**.



Soigner et préserver cette proximité entre les villages et la rivière d'Ain, en maintenant les covisibilités entre les rives. **Les villages installés en promontoire, offrent des belvédères naturels** et de nombreux points de vue sur la rivière et les paysages de plaine.

Maintenir des ouvertures/fenêtres sur le paysage «en mouvement» le long des grands axes, constitués de l'A42, la voie ferrée et les départementales. La mise en scène et les vues continues sur ces paysages de rivière et ruraux, peut avoir **un impact fort sur l'image de marque du département car ce sont autant de vitrines qu'il est important de soigner**. Mais également de savoir, grâce à ces paysages, susciter l'intérêt et l'envie de s'y arrêter.

Maîtriser les extensions des quartiers d'habitation et des zones d'activités, qui s'étalent dans la plaine. Il est nécessaire d'**affirmer les limites** de ces villes/villages pour permettre de **préserver leur silhouette groupée installée dans la pente**, et ainsi éviter l'étalement et le mitage dans la plaine agricole.

Un objectif de qualité de paysage désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. *Source : Convention européenne du paysage*

AGIR

Objectif de qualité de paysage pour cette unité

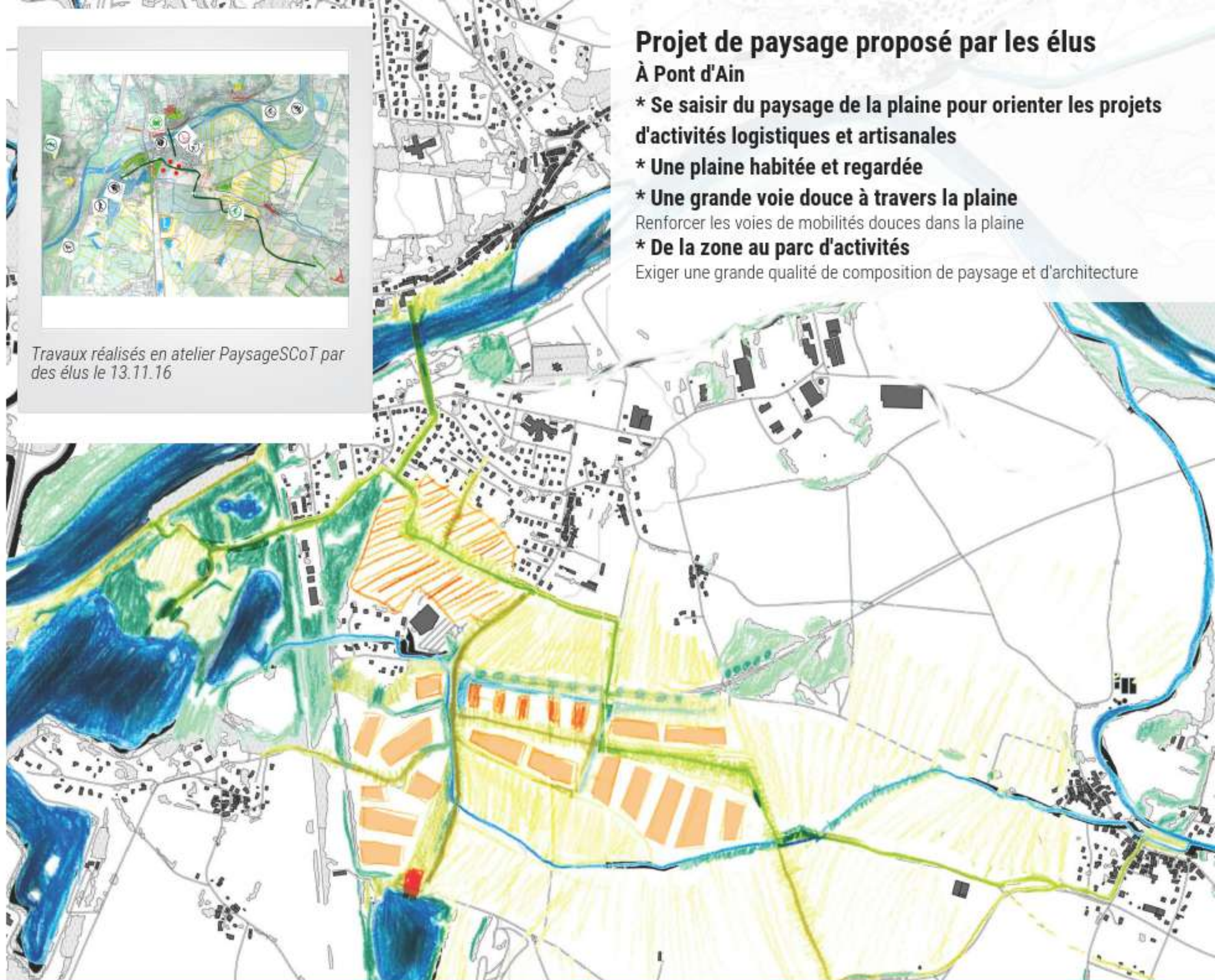
- Garantir l'étendue ouverte de la plaine -

Quand les élus prennent le parti du paysage dans les projets

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT BUgey COtière Plaine de l'Ain, le syndicat mixte a souhaité **forger une stratégie de projet grâce aux paysages.**

Pour faire suite à la première étape de "RandoSCoT" (visites de terrain), **un atelier PaysageSCoT** (groupe d'élus travaillant sur table autour des objectifs de qualité de paysage) a été organisé pour **initier un mouvement collectif et participatif** autour de ce sujet sur le territoire BUCOPA.

Il en est ressorti, à la suite de plusieurs exercices, des plans de paysage (synthétisés ici) répondant à l'objectif de qualité de l'unité de paysage haute plaine de l'Ain.



Travaux réalisés en atelier PaysageSCoT par des élus le 13.11.16

Projet de paysage proposé par les élus

À Pont d'Ain

- * **Se saisir du paysage de la plaine pour orienter les projets d'activités logistiques et artisanales**
- * **Une plaine habitée et regardée**
- * **Une grande voie douce à travers la plaine**
Renforcer les voies de mobilités douces dans la plaine
- * **De la zone au parc d'activités**
Exiger une grande qualité de composition de paysage et d'architecture

- Le rêve des élus pour l'unité -

" Aménager des nouveaux modes de déplacements, notamment une nouvelle sortie d'autoroute dans la plaine, pour décongestionner les villes et profiter des paysages ouverts sur la côtière et les contreforts. "

AGIR

Quand les élus s'emparent de la qualité du paysage

- **Garantir l'étendue ouverte de la plaine** -

Crédits photos : sauf mentions contraires, © CAUE de l'Ain
Remerciements à tous les membres du Comité de Pilotage de l'Atlas des PAYSages de l'Ain.



CAUE de l'Ain

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain

Maison de l'Habitat

34, rue Général Delestraint

01000 Bourg-en-Bresse

www.caue01.org

www.atlasdespaysagesdelain.com

